

trouvé la mention de rapports de ce genre entre imprimeurs, mais nous n'avions pas pu saisir sous quelle forme ils avaient lieu. M. l'abbé Requin, plus heureux que nous, a découvert à Avignon, dans une étude de notaire, un contrat de louage de matériel passé le 31 juillet 1501 entre Michelet Topié, imprimeur à Lyon, et Pierre Rohault, imprimeur à Avignon (13).

Pierre Rohault avait loué à Michelet Topié pour deux ans, une presse à imprimer complète, deux rames ou châssis de fer avec leurs vis, de l'alliage pour fondre des lettres, une forme (ou cadre?) avec des matrices de lettres bâtarde, des *histoires* gravées sur cuivre et des *histoires* gravées sur bois. La durée et le prix de la location sont stipulés dans cet acte.

Il est probable que ce Pierre Rohault, qui a imprimé à Avignon, de 1499 à 1507, est le même personnage que Pierre Roault dit Évellet, qui a exercé à Lyon de 1485 à 1499 et de 1504 à 1511.

« *Die tricesima prima et ultima mensis Julii 1501.*

« *Magister Micheletus Thopié impressor librorum Lugduni commorans gratis per se et suos... locavit... magistro Petro Rohault, impressori librorum Ambianensis diocesis nunc habitatori Avinionis presenti videlicet : et primo unam pressam sive torcular ad imprimendos libros comple-*

pas démêlé si Richel avait loué ou vendu à Martin Hutz ce matériel et les bois.

(13) M. l'abbé Requin a eu l'obligeance de nous communiquer ce contrat de louage dans le texte original et de nous autoriser à le publier.